



Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

PAR COURRIEL

Le 5 mai 2016

Objet : Demande d'accès n° 2004 53864 - Réponse

Madame,

Nous avons bien reçu, le 14 avril dernier, votre demande concernant le pont Mercier.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Fiche d'accident technologique, 8 septembre 2012 (1 page);
2. Fiche d'accident technologique, 27 septembre 1994 (1 page);
3. Fiche d'accident technologique, 8 août 1994 (1 page)
4. Fiche d'accident technologique, 15 janvier 1994 (2 pages);
5. Lettre, 22 février 1985 (1 page).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par
Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (4)

ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

N°. Référence : 7110-16-12-67802-01

Archives N° :

Date de l'événement: 8 septembre 2012 Heure :
 Organisme impliqué : Solution Environnementale
 Adresse : 300, boul Marcel Laurin, bureau 215
 Ville : Saint-Laurent
 Endroit de l'événement : sortie du pont Mercier, route 132 Est

Nb de photos : 0
 Tél. art. 23-24
 Poste: []
 Code postal:
 Code S.P.:

Ville de l'événement : Kahnawake

N°. de ville : 67802

Produit en cause : Diesel

État du produit L/S/G: (L)

CLASSE	U.N.: 1202
	C.A.S.:

Quantité: Approx Imp.: 600 L
 Sans Dév.: Dév. 600 L
 Réc. 600 L

Aspects humains

Sans Objet:
 Évacués : Nb. :
 Blessés : Nb. :
 Traités imm. Nb. :
 Hospitalisés : Nb. :
 Décédés : Nb. :

SECTEUR : Autres Autres/Mixte :

IMPACT : Air Cours d'eau Infrastructure d'Intérieur
 Infrastructure Souterraine Infrastructure de Surface Milieu Naturel Aucun

TYPE D'ÉVÉNEMENT : Routier

Sommaire (causes de l'événement) : Rupture d'un réservoir de diesel d'un camion, accident de la route

Signalé par: art. 23-24

Origine M.E.

Organisme :

Appel reçu à: 20:37

Tél. : (art. 23-24) [] Date : 8 septembre 2012

Fin de la conversation 20:45

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie Date de sortie:

Urgence-Environnement :

Rendu sur les lieux à:

Organisme impliqué: Solution Environnementale, art. 23-24

Quitte les lieux à:

Responsables municipaux:

Temps total: min

Nb de sorties: 0

Catégorie : 1

Autres: MTQ, Montérégie
Enviro Urgence, cie récupération

Demande d'exécution de travaux

Émissions 115.1

Fonds d'urgence Coût:

Pér. de traitement: Ext.

Transféré à (serv. ou code): FER Zone (M.T.M) : X : Y :

Sommaire : Rupture d'un réservoir de diesel d'un camion suite à un accident de la route. Le camion a accroché une pancarte installée sur la route pour indiquer des travaux de construction. Un réservoir de 600 litres de diesel s'est répandu sur la route et dans un fossé adjacent. Opération de nettoyage en cours. Compagnie de récupération art. 23-24 est sur les lieux. Les sols contaminés excavés seront acheminés vers un lieu autorisé du Centre de traitement de sol art. 23-24 de Montréal Est. Le nettoyage des lieux et la récupération se font sous la supervision de l'aviseur de la cie d'assurance.

Signature: Christian Blanchette

Date : 8 septembre 2012

URGENCE

ENVIRONNEMENT QUÉBEC

ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

T-16-940927268

Date de l'événement : 940927 Heure : ___ h ___ min
Catégorie d'urgence : 3X2 1
Org. impl. : INCONNU Tél. : _____
Adresse : _____
Endroit de l'acc. : SORTIE PONT MERCIER
VOIE ACCÈS ROUTE 138 N° de Ville : 67802
Ville : KAHNAWAKE

Produit en cause	État du produit L/S/G (<u>L</u>)			QUANTITÉS	
	Non classifié	Classification	ONU(UN)NA-	Imp. :	Dév. :
<u>DIESEL</u>		<u>3.2</u>	<u>1702</u>	<u>200l</u>	<u>200l</u>
				Rec. : <u>200l</u>	Sans dév. : _____
				ORGANISMES AVISÉS (O/N) _____	
				DGSC ___ USP ___ AUTRES _____	

CONTAMINATION

Eau	Air	Sol
		<u>X</u>

Explications : RÉSERVOIR DU CAMION PERFORÉ
A REPANDU SON CONTENU SUR LA
CHAUSSEE DE LA VOIE D'ACCÈS ROUTE 138

Type d'acc. : Route : X Ferro : ___ Marit : ___ Aérien : ___ Réser : ___ Dév.sauvages : ___ Autres : ___
Explications : ACCIDENT ROUTIER

Signalé par : CONSTABLE JEAN LAGACÉ Appel reçu à 2h40 min
Organisme : SP CANDIAC Tél. : 632-3120 Date : 940927

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie (O/N) (N) Émission d'un certificat d'urgence (O/N) (___)
Urgence-Environnement Québec : _____ Rendu sur les lieux à ___ h ___ min
Quitte les lieux à ___ h ___ min
Représentant de la cie impliquée : _____
Responsables municipaux : _____
Autres : _____

Transféré à :	N° de circulation :	ZONE :		PÉRIODE DE TRAITEMENT		
		X : _____	Y : _____	Int. _____	Ext. <u>X</u>	Comb. _____
<u>FER</u>						

COMPTE RENDU DE L'ÉVÉNEMENT : Les autorités de Kahnawake ont demandé
l'intervention de Saurin pour répandre de l'absorbant
et faire la récupération.

Signature : Joelyne Auger Date : 940927

URGENCE

ENVIRONNEMENT QUÉBEC

ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

T-16-940808-197

Date de l'événement : <u>8 août 94</u> Heure : <u>17 h 17 min</u>		Catégorie d'urgence : <u>3V2_1</u>	
Org. impl. : <u>INCONNU (ACCIDENT)</u>		Tél. : _____	
Adresse : _____		N° de Ville : <u>6702</u>	
Endroit de l'acc. : <u>SUR LE PAVÉ DU PONT MERCIER</u> <u>À SORTIE VERS CHATEAUVEUAY DANS BOURGADE</u>		Ville : <u>KANAWAQUE</u>	
Produit en cause <u>DIESEL</u>	État du produit L/SIG (L)		QUANTITÉS
	Non classifié	Classification	ONU(UN)NA-
			Imp. : <u>±600L</u> Dév. : <u>±600L</u>
			Rec. : <u>±400</u> Sans dév. : _____
			ORGANISMES AVISÉS (O/N) <input checked="" type="checkbox"/>
			DGSC ___ USP ___ AUTRES ___
CONTAMINATION		Explications : <u>CAMION S'EST RENVERSÉ SUR LE</u> <u>PONT ET A PERDU SON CARBURANT (TRACTEUR)</u>	
Eau	Air	Sol	
		<input checked="" type="checkbox"/>	
Type d'acc. : Route : <input checked="" type="checkbox"/> Ferro : _____ Marit : _____ Aérien : _____ Réser : _____ Dév. sauvages : _____ Autres : _____			
Explications : <u>ACCIDENT DE ROUTE</u>			
Signalé par : _____ art. 53-54		Appel reçu à <u>20h 00 min</u>	
Organisme : _____ art. 53-54		Tél. : _____ art. 53-54	Date : <u>8 août 94</u>

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie (O/N) <input checked="" type="checkbox"/>		Émission d'un certificat d'urgence (O/N) <input type="checkbox"/>	
Urgence-Environnement Québec : _____		Rendu sur les lieux à _____ h _____ min	
		Quitte les lieux à _____ h _____ min	
Représentant de la cie impliquée : _____			
Responsables municipaux : _____			
Autres : <u>M. GAUTHIER DE SANIVAN</u>		art. 53-54	<u>contremaître</u>
Transféré à : <u>FER</u>	N° de circulation : _____	ZONE : _____	PÉRIODE DE TRAITEMENT
	X : _____	Y : _____	Int. _____ Ext. _____ Comb. _____
COMPTE RENDU DE L'ÉVÉNEMENT : <u>SANIVAN A ÉTÉ APPELÉ PAR CHEF POMPIER</u> <u>INDIEN ET IL A APPELÉ TRANS. PONT FERMÉ DE 17³⁰ À 20⁰⁰</u> <u>SANIVAN A RAMASSÉ TOUT LE DÉGAT. ± 400L / 600L</u>			

LE RESTE A ÉTÉ ABSORBÉ DANS LE SABLE Signature Manuel Lemire Date : 8 août 94
ÉPANDU PAR LA VOIRIE ET ENSUITE RAMASSÉ PAR UN BALAI MÉC. DE RUE

URGENCE

ENVIRONNEMENT QUÉBEC

ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

T-16-940115356

Date de l'événement : 94.01.15 Heure : 13 h 30 min
Org. impl. : ACCIDENT ROUTIER Catégorie d'urgence : 3 2 1
Adresse : DELSON Tél. : _____
Endroit de l'acc. : SORTIE DU PONT Kahnawake N° de Ville : 67802
MERCIER DIRECTION SUD. Ville : DELSON N° de Ville : 66820

Produit en cause	État du produit L/S/G (L)			QUANTITÉS	
	Non classifié	Classification	ONU(UN)/NA-	Imp. :	Dév. :
<u>DIESEL</u>		<u>3.2</u>	<u>1202</u>	<u>200L</u>	<u>N/D</u>
				Rec. :	Sans dév. :
				ORGANISMES AVISÉS (O/N)	
				DGSC ___ DSC ___ AUTRES ___	

CONTAMINATION

Eau	Air	Sol
		<u>X</u>

Explications : CARBURANT DIESEL REPENDU
SUR LA CHAUSSEE (BETON BITUMINEUX)
CONTAMINATION DE NEIGE.

Type d'acc. : Route : Ferro : ___ Marit : ___ Aérien : ___ Réser : ___ Dév. sauvages : ___ Autres : ___
Explications : CARAMBOlage IMPLIQUANT PLUSIEURS VEHICULES
DONT UN VEHICULE LOURD.

Signalé par : REPARTITEUR Appel reçu à : 15h00 min

Organisme : SURETE DU QUEBEC Tél. : 635-4598 Date : 93.01.15
POSTE DE DELSON

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie (O/N) (N) Émission d'un certificat d'urgence (O/N) (___)
Urgence-Environnement Québec : _____ Rendu sur les lieux à ___ h ___ min
Quitte les lieux à ___ h ___ min
Représentant de la cie impliquée : _____
Responsables municipaux : _____
Autres : _____

Transféré à : <u>FER</u>	N° de circulation : _____	ZONE : _____	PÉRIODE DE TRAITEMENT
	X : _____ Y : _____		Int. ___ Ext. <u>X</u> Comb. ___

COMPTE RENDU DE L'ÉVÉNEMENT :

Signature : [Signature] Date : 94.01.15

ISHOS RETOUR D'APPEL SO (DELSON)

→ ON M'INFORME QU'IL Y A EU UN ACCIDENT IMPLIQUANT UN VEHICULE LOURD A LA SORTIE DU PONT MERCIER DIRECTION SUD. LA REMORQUE DE LA COMPAGNIE "SEALTEST" PERD SON CARBURANT SUR LA CHAUSSEE.

→ LES POMPIERS SONT SUR PLACE ET LE DEVERSEMENT A ETE CONFINE A L'AIDE DE NEIGE.

→ UN CAMION SIPHON DE LA COMPAGNIE "POMPAGE EXPRESS" EST EN DIRECTION POUR EFFECTUER LA RECUPERATION. UNE EQUIPE DU MINISTERE DES TRANSPORTS EST EGALEMENT EN ROUTE POUR REMETTRE LA CHAUSSEE EN BON ETAT.

→ ON M'INFORME QU'IL N'Y A PAS D'ASSISTANCE REQUISE DE NOTRE PART.

ISH20 FIN DE CONVERSATION

Signature

Date :

94-01-15

URGENCE

ENVIRONNEMENT QUÉBEC



Montréal, le 22 février 1985

Entreprise Générale de Peinture
Lionel Nourry Ltée
6300, de Lanaudière
Montréal, QC
H2G 3A7

A l'attention de: Monsieur J.L. Poron, président

OBJET: Pont Honoré-Mecier
Sablage

Messieurs,

Le 28 janvier 1985, nous vous adressons une lettre vous spécifiant des exigences relativement au sablage de la file 11 à 14 du Pont Honoré-Mercier.

Suite à des discussions avec le Service de l'assainissement de l'air de la Communauté Urbaine de Montréal et à une nouvelle analyse des répercussions environnementales résultant des travaux de sablage à effectuer, nous vous demandons plutôt de prendre les dispositions suivantes:

- utilisation de bâches pour contenir les émissions de poussières;
- arrêt du sablage lorsque la direction des vents est du sud vers le nord.

Veillez accepter, Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Rémi Drouin, ingénieur
Responsable du Service industriel

/jl
c.c.: M. Gaston St-Arnaud
M. Paul Béland

*Copie certifiée
Conforme à l'original*